



Sommes 4 heritiers et 2 bloques la vente

Par **francis 66**, le **22/10/2014** à **10:56**

Maman est décédée le 19 mai 2013, est mon mari et moi même depuis 10 ans habitons avec elle jusqu'à la fin. nous avons un accord tacite que nous nous occupions de maman jusqu'à la fin et nous entretenions la maison. Depuis novembre 2013 la maison est en vente, et nous sommes toujours dans la maison. nous avons exécutés des travaux importants dans cette maison pour 19800€, nous avons remis les factures au notaire qui les a approuvés. un protocole d'accord devait être signé entre les 4 héritiers chez le notaire pour les travaux, à ce jour 2 des héritiers traînent pour signer ce document et nous avons un acheteur qui souhaite signer un sous-sein privé pour l'acquisition de notre bien. c'est 2 héritiers bloquent donc la vente, et nous réclamons un loyer. peu-t-on faire intervenir le tribunal pour avoir l'autorisation de vendre sans leur signature. merci d'essayer de me donner la marche à suivre je n'en peux plus de cette situation

Par **goofyto8**, le **22/10/2014** à **17:13**

Les deux héritiers ont la loi pour eux et peuvent bloquer la vente en ne venant pas signer car la vente pour être avalisée doit comporter 4 signatures.